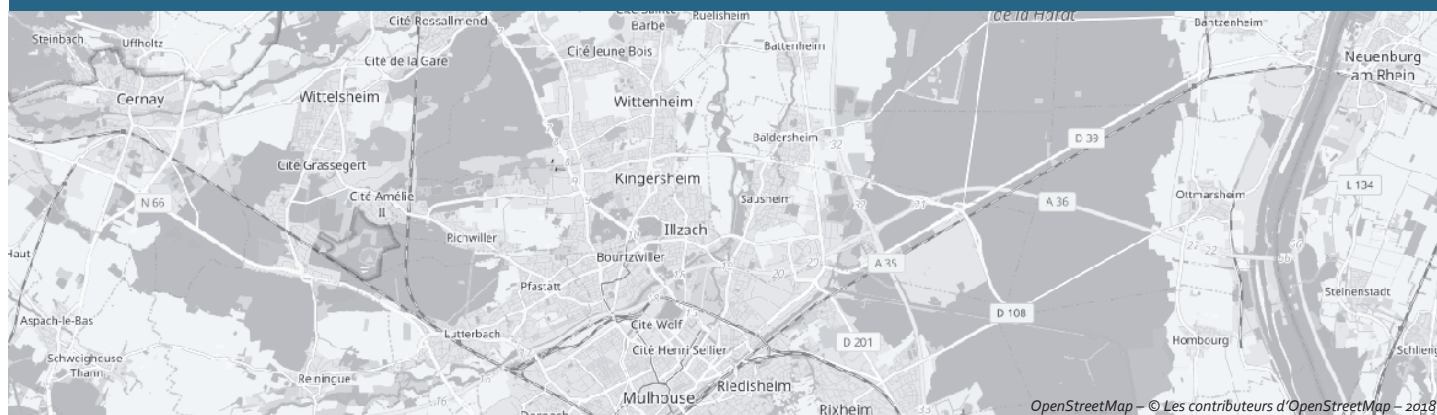




INTÉGRER UN ATLAS ET SES ENJEUX BIODIVERSITÉ DANS LE FUTUR PLUI

DÉCEMBRE 2020

Fiche Action - Atlas de biodiversité Intercommunale de Mulhouse Alsace Agglomération



OpenStreetMap – © Les contributeurs d'OpenStreetMap – 2018

26% DU
TERRITOIRE
ARTIFICIALISÉ

9 RÉGIONS
NATURELLES

133 ESPÈCES
REMARQUABLES*
SUR LE
TERRITOIRE

Située à la jonction de 9 régions naturelles, l'agglomération Mulhousienne présente un intérêt écologique majeur. Son territoire regroupe une grande diversité d'habitats et d'espèces qui sont soumis à de fortes pressions d'aménagement.

La planification urbaine est un préalable indispensable pour une bonne gestion d'un territoire. Il est important d'accorder une grande place au diagnostic écologique et à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme, pour permettre une bonne gestion à l'échelle de l'agglomération.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ou PLUi, est le document le plus adapté à la prise en compte des enjeux de biodiversité en amont de la réalisation de projets impactants. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet de développement qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération. Il permet d'anticiper, de prendre des mesures d'évitements et de réductions limitant ainsi la compensation.

Cette fiche présente les différents éléments d'un PLUi ou la biodiversité doit être systématiquement intégrée. Elle comprend également une présentation rapide des éléments à inclure lors de l'élaboration d'un PLUi.

* Espèces rares ou communes pour lesquelles m2A à une responsabilité

BIODIVERSITÉ ET PLANIFICATION : UN DUO ESSENTIEL

La construction d'un PLUi est divisée en plusieurs étapes et l'intégration de la dimension environnementale est à faire à chacune d'entre elles.

COMPILER LES CONNAISSANCES

La situation environnementale, les enjeux biodiversité et les perspectives d'évolution du territoire sont à définir et à étudier en amont du lancement du PLUi. Dans la cas de l'Atlas de Biodiversité Intercommunale de m2A, les différentes actions

réalisées ont permis de réaliser un premier diagnostic écologique du territoire. Des enjeux, liés aux habitats naturels ou aux espèces, ont ainsi pu être mis en avant.

Complétés par le PAC (Porter à Connaissance), acte par lequel le Préfet apporte l'ensemble des informations à sa disposition et par d'autres éléments de dialogue, l'EiE (État initial de l'Environnement) peut être créé. Cet état des lieux constitue un socle indispensable pour la rédaction des documents du futur PLUi.

DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

La rédaction des documents constitutifs du PLUi est une succession de révisions des enjeux et des responsabilités du territoire. Les réflexions doivent être menées en concertation avec les élus, les techniciens et les experts de l'agglomération. Ensuite, les choix sont justifiés (Rapport de présentation), les ambitions et les objectifs sont définis (PADD) et formalisés (Règlements).

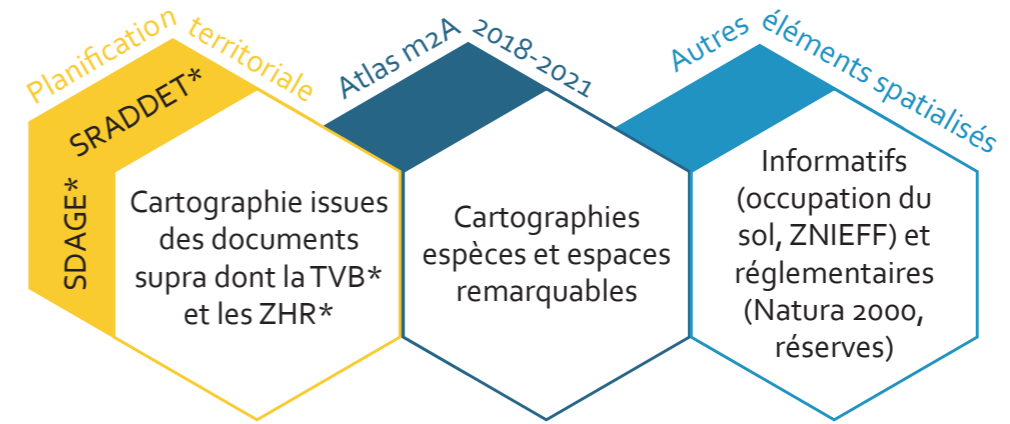
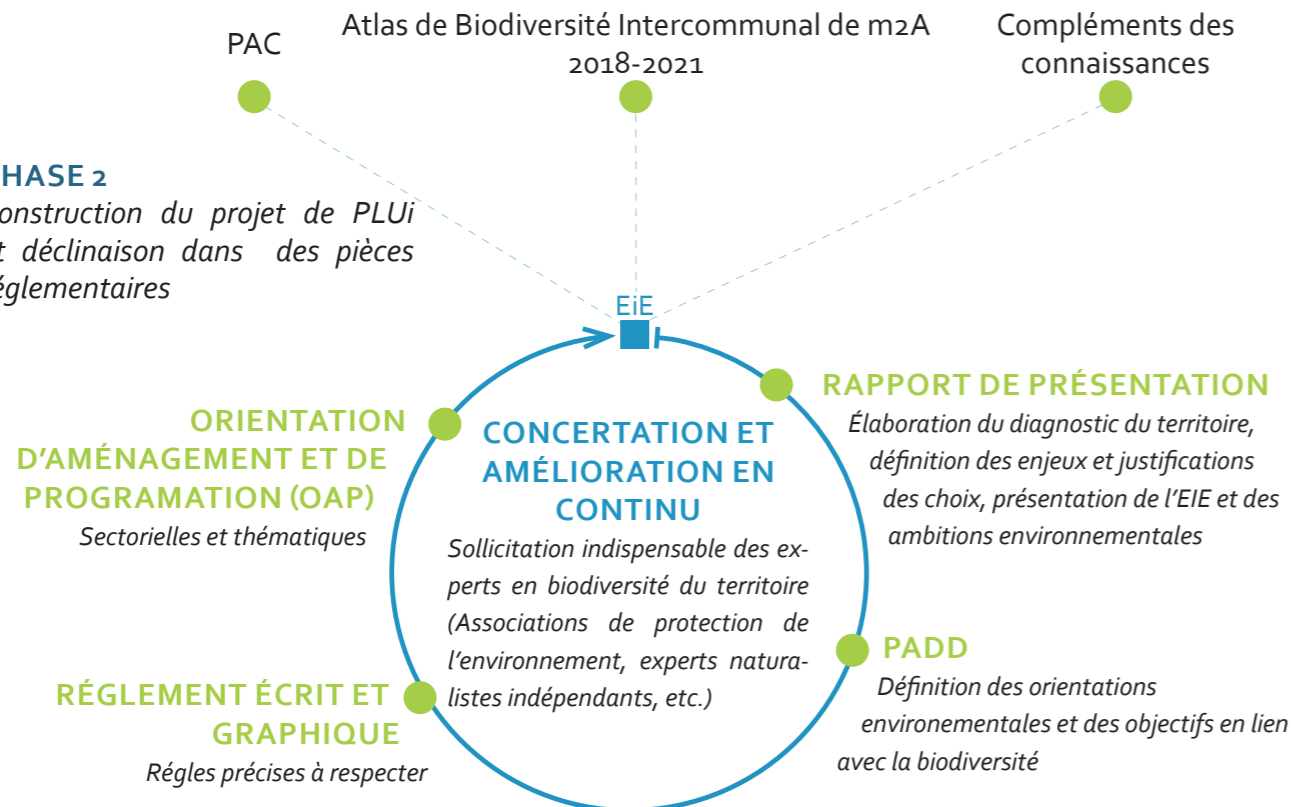
Les grandes étapes de l'élaboration d'un PLUi

PHASE 1

Amélioration des connaissances sur la biodiversité du territoire, compilation au sein de l'EiE (État initial de l'Environnement)

PHASE 2

Construction du projet de PLUi et déclinaison dans des pièces réglementaires



Volet biodiversité du PLUi
cartographie des zones à enjeux

Compiler les informations pour cartographier les enjeux de biodiversité

L'intégration de la biodiversité et de ses enjeux dans un PLUi passe par la compilation des éléments cartographiques et intellectuels existants ou créés lors d'un pré-dagnostic (les périmètres réglementaires, les zones d'inventaires, les continuités écologiques, la répartition des espèces). L'ensemble de ces informations est à mobiliser et à superposer afin d'identifier les zones à enjeux du territoire. Un premier aperçu des caractéristiques écologiques est alors possible et servira à l'appréciation de la responsabilité du territoire.

*SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ; SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; TVB : Trame Verte et Bleue ; ZHR : Zones Humides Remarquables

EXPLOITER LA CONNAISSANCE EXISTANTE ET LA COMPLÉTER

Les données cartographiques issues de documents de planification (SCOT) sont importantes pour évaluer la responsabilité d'un territoire par rapport à la fonctionnalité des écosystèmes. De la même façon les enjeux qui y sont décrits doivent être pris en compte.

Les données publiques d'emprises géographiques des zonages environnementaux (zones Natura 2000, ZNIEFF, Réserves Naturelles Nationales, Parcs Naturels Régionaux, etc...) sont accessibles facilement. Elles identifient des zones riches en biodiversité et constituent une source d'information non négligeable.

La seule utilisation de ces éléments reste cependant

insuffisante. Il est indispensable de les croiser avec d'autres informations, comme les résultats d'inventaires de terrain. Ainsi, les éléments relatifs à la répartition des espèces remarquables, à la connaissance des groupes taxinomiques, donnent une dimension supplémentaire dans la connaissance du territoire. Le pré-dagnostic que constitue un atlas de biodiversité fourni nombre de ces renseignements, sa mobilisation est donc très importante. Ces résultats étant dépendant de nombreux facteurs (mobilités des espèces, pressions environnementales, etc.) ils restent le reflet d'un état à un instant t. Il conviendra donc d'en tenir compte au moment de leur exploitation et de mener, le cas échéant, des inventaires supplémentaires pour une mise à jour.

Des analyses complémentaires sur le climat, la topographie, la

géologie, l'hydrographie et les paysages sont aussi pertinentes pour apporter une vision globale des enjeux environnementaux.

LES INDISPENSABLES

Les pièces du PLUi doivent prendre en compte l'ensemble des éléments cartographiques existants. Ce travail, loin d'être simple, peut être appréhendé sous plusieurs angles. Des notices d'aide existent pour accompagner à la construction

Aussi, il est essentiel que les sites remarquables soient intégrés dans le règlement et les OAP avec le niveau le plus élevé de protection possible. Leur conservation en sera ainsi assurée.



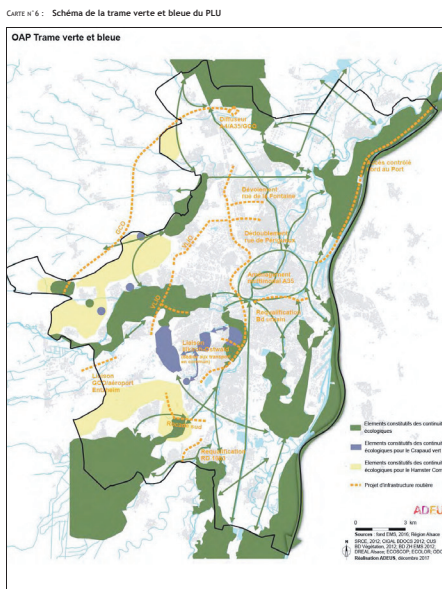
LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS ET DE PROGRAMMATION

Zoomées sur des secteurs à projets d'aménagement, les OAP sectorielles présentent des éléments à intégrer au projet ancrés dans le territoire à des échelles fines. Il est également possible de créer des OAP thématiques qui ont pour vocation de fixer des orientations sur n'importe quelle thématique du PLUi et peuvent concerner une partie ou l'intégralité du territoire.

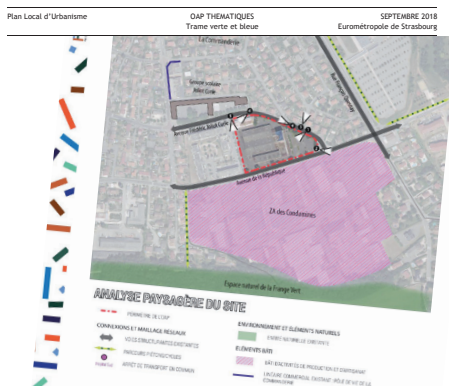
Ces documents favorisent la cohérence de l'ensemble des aménagements prévus par le PLUi et font le lien entre ses objectifs et les actions concrètes à mettre en place. Elles sont des outils indispensables dans la valorisation de la biodiversité pour répondre aux enjeux du territoire.

Les OAP thématiques permettent d'avoir une vision plus globale d'un territoire. L'OAP « Trame Verte et Bleue » de l'eurométropole de Strasbourg fixe des principes

à respecter et des objectifs à atteindre afin de renforcer la place des continuités écologiques dans le projet de territoire.



En complément, une carte de localisation au 1/15 000 est présentée en annexe.



INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre d'informations biodiversité compilées dans le rapport de présentation

Nombre d'acteurs naturalistes associés à l'élaboration du PLUi

Ambitions des objectifs stratégiques dans le PADD

Nombre d'OAP et de règles produites en lien avec la biodiversité



À LIRE

> Rapport et Livrables - Atlas de Biodiversité de m2A - 2021

> Atlas cartographique - Atlas de Biodiversité de m2A - 2021

> "SCOT de la Région Mulhousienne" - Approuvé le 25 mars 2019

POUR ALLER PLUS LOIN

> PLUi et biodiversité «Concilier nature et aménagement» - DREAL PACA - Mai 2017

> Nord Nature Chico Mendès et LPO, EPF NPdC, Guide Biodiversité & chantiers. Comment concilier Nature et chantiers urbains ?, édition EGF.BTP, Paris - Édition : avril 2019



Équipe projet : Sarah Baouch, Aurore Sindt
Mise en page : Sarah Baouch
Validation et relecture : Yves Muller, Anaïs Gsell-Epailly

© Odonat Grand Est, décembre 2020

Avec le soutien de :

